



EAU, DÉMOCRATIE LOCALE, ENVIRONNEMENT

Consultation publique PAPI 3 (Programme d'action de Prévention des Inondations)

Publié le 01 juin 2021

Le PAPI est co-financé par l'Etat, l'Europe, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault et animé par l'EPTB Lez (Etablissement Public Territorial de Bassin) aussi appelé SYBLE (Syndicat du Bassin du Lez) comprenant 5 communes de la Vallée de l'Hérault : Montarnaud, Argelliers, La Boissière, Aumelas et Saint-Paul-et-Valmalle.

L'EPTB Lez a pour missions de faciliter, à l'échelle du bassin du

Lez, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Ainsi la gestion intégrée du risque inondation a démarré en 2007 avec un premier PAPI (Programme d'action de Prévention des Inondations) qui a permis non seulement d'engager les premiers grands travaux de protection mais également de mettre en place une politique de prévention et de prévision importante. Ce PAPI 1 s'est terminé en 2014 et été réalisé à plus de 90 %. A partir de 2015, un deuxième PAPI a été engagé pour la période 2015-2021.

Le PAPI 2 Lez prendra fin en décembre 2021. Aussi un dossier de candidature pour un PAPI 3 a été élaboré par l'EPTB Lez. Les éléments de ce programme (Diagnostic, Stratégie, Programme d'Actions) ont été élaborés dans le cadre d'un partenariat étroit entre acteurs de la prévention des inondations, des milieux aquatiques et de l'urbanisme.

La consultation du public des communes concernées est une étape importante dans l'élaboration du PAPI 3 Lez. Elle permet de recueillir votre avis afin d'aboutir à un projet partagé et répondant aux attentes du plus grand nombre.

Cette consultation vise donc à **vous permettre d'exprimer vos propositions d'amélioration sur le programme proposé au vu du diagnostic du territoire.** Vous pouvez également proposer des actions qui vous semblent pertinentes en justifiant vos propositions.

Pendant la consultation, vos propositions recevront une réponse pour préciser :

- ▶ si elles sont déjà prises en compte dans le programme
- ▶ si le programme peut être ajusté au vu de leur pertinence
- ▶ si le programme peut être modifié pour intégrer certaines d'entre elles (après d'éventuelles demandes de précisions).

La consultation publique est ouverte seulement pour les habitants des communes de Montarnaud, Argeliers, La Brissière, Aumelas et Saint-Paul-et-Vannalle, pour participer, du 7 mai 2021 au 27 juin 2021, cliquez sur le lien suivant :

url.fr/fNdr

PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 **CONTACTEZ-NOUS**